

# Le français moderne

Revue de linguistique française

Directeur

Jean-Marie Klinkenberg

**L'orthographe : théories, pratiques et réformes**

Numéro dirigé par

Anne Dister

Anne DISTER, Présentation

Jean-Marie KLINKENBERG et Stéphane POLIS, L'orthographe du français dans une perspective typologique. Les fonctions graphémiques de l'écriture

Myriam PAQUET-GAUTHIER, Wim REMYSEN, Les usages graphiques dans les œuvres littéraires québécoises d'avant 1940

Beatrice DAL BO, Une étude de la sur-segmentation des mots graphiques dans des écrits de scripteurs peu lettrés

Christian SURCOUF, Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé en linguistique

Anne ABEILLÉ, L'accord et l'orthographe dans la *Grande grammaire du français*

Jean-François DE PIETRO, Évaluer la pertinence de l'introduction des *Rectifications* orthographiques de 1990 dans les manuels de français en Suisse romande

Georges LEGROS, L'orthographe française : entre réformisme et conservatisme

Robert MARTIN, Nouveau plaidoyer pour une orthographe assouplie

In Memoriam

Gaston Gross (1939-2022), par Denis Le Pesant

# L'accord et l'orthographe dans la *Grande grammaire du français*

Anne Abeillé

## Introduction

Comme le *Bon Usage* (Grevisse et Goosse 2016), et la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2018), la *Grande Grammaire du français* (GGF) (Abeillé et Godard 2021) applique l'orthographe rectifiée de 1990, à laquelle elle consacre deux pages en *Introduction*. Basée sur près de 30 000 exemples, dont 5000 sourcés, elle respecte l'orthographe des textes cités quand ils sont publiés, et rectifie celle des exemples oraux transcrits (*naitre* en 1a). Certains exemples, de textes publiés, ne sont donc pas conformes aux *Rectifications* de 1990 (*maîtresse* en 1b).

- (1) a. Non, je suis pas née dans la région de Toulouse // en fait je suis née au Portugal // et donc mes parents ont immigré euh, j'avais trois mois // donc j'ai juste euh, euh, eu le temps de naitre (Corpus ACSYNT, GOLE1) (p. 121)
- b. Cet enfant, madame, a peur de sa maîtresse [...]. (Salvyre 1995) (p. 594)

Volontairement descriptive, elle documente largement la variation syntaxique, à l'écrit et à l'oral, en France et hors de France (Abeillé et Godard 2012), en introduisant le signe %, qui indique une variation selon les locuteurs (% *Je les ferai le lire*), distinct du signe ! qui indique une variante courante mais blâmée par la norme ou ressentie comme non standard (! *ce que j'ai besoin*), et du signe \* qui indique une combinaison impossible (\**la chien*). Quand une variante stigmatisée par certains discours normatifs est devenue majoritaire (à l'oral ou écrit informel), comme l'interrogation sans inversion (*Il pleut ? Tu vas où ?*) ou la négation sans *ne* (1a), elle n'annote pas les exemples par le signe !.

Concernant l'orthographe grammaticale, elle présente les principales règles d'accord dans trois fiches : l'accord du verbe, l'accord du participe passé, l'accord de l'adjectif (p. 2261).

Nous allons présenter comment elle explique les cas litigieux, ou variables, d'accord du déterminant, des noms composés, des adjectifs et du participe passé. Elle essaie de faire entendre l'accord quand il est possible : on écrit *Tu m'as fait une de ces peur !* car on dit *J'ai un de ces mal de tête !* (Gross 1974), et *de meilleures idées et arguments* puisqu'on dit *de nouvelles villes et villages* (Abeillé *et al.* 2022).

Elle propose une orthographe plus régulière et plus conforme à la prononciation pour *tout+* adjectif (cf. Miller *et al.* 1997), et note que le participe passé avec *avoir* tend à devenir invariable. De par les données chiffrées qu'elle fournit, elle pourrait servir de base pour poursuivre la réforme de l'orthographe.

## 1. L'accord du déterminant et le pluriel des noms

### 1.1. L'accord de un de ces + Nom

Au chapitre IV (section 1), Godard (2021) explique que le déterminant s'accorde en nombre et en genre avec le nom (*le chien, la chienne*), et qu'il est souvent la seule marque de nombre à l'oral (*le garçon, les garçons*) (Blanche-Benveniste 1997).

Au chapitre V (section 2), Abeillé et Godard (2021) distinguent déterminants simples (*le, un, ce, son*) et complexes, ou agglomérés (*n'importe quel, je ne sais quel*). Certains sont invariables, singuliers (*un certain*) ou pluriel (*plusieurs*), ce qui signifie qu'ils ne se combinent qu'avec un nom singulier (*un certain chien*) ou pluriel (*plusieurs chiens*). Le déterminant aggloméré *de son* est pluriel, avec une interprétation partitive (*J'ai perdu de mes forces*) ou indéfinie (*De vos amis sont venus me voir*).

L'accord après *un de ces* est parfois source d'hésitation pour les locuteurs. La GGF rappelle que la séquence peut avoir un sens partitif (*un de ces films qui durent 3 heures*), ou intensif (*Tu m'as fait une de ces peur !*), en « registre informel ». Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'un déterminant suivi d'un complément en *de*, mais du déterminant aggloméré *un de ces*, qui se combine avec un nom singulier, comme on l'entend dans : *J'ai un de ces mal de tête !* (Gross 1974). À la différence du partitif (*un autre de ces films*), rien de ne peut s'intercaler dans l'intensif (*\*Tu m'as fait une autre de ces peur !*). La GGF explique donc l'accord au singulier après *un de ces*, en indiquant que la séquence s'est lexicalisée en un déterminant intensif singulier, dont le pluriel est *de ces* (*Il lui fait de ces scènes !*) (p. 1460).

### 1.2. Le pluriel des noms composés et des séquences nom+nom

Le pluriel des noms composés et des séquences *nom+nom* est souvent source d'insécurité linguistique. Les *Rectifications* de 1990 régularisent les composés *prép+nom* (*des après-midis*) et *verbe+nom* (*des serre-têtes*) mais ne disent rien des autres séquences.

Au chapitre IV (section 2), Godard et Melis (2021) distinguent deux formations de mots complexes : les noms composés (qui suivent des procédés morphologiques réguliers : *nom+nom* ou *verbe+nom*) et les noms agglomérés qui résultent de la lexicalisation d'une séquence construite en syntaxe (*cordon bleu, pomme de terre*). « Le pluriel des noms composés ou agglomérés suit la tendance observée pour les noms simples, mais dépend de leur structure interne. Seuls les composants nominaux et adjectivaux prennent la marque du pluriel (1a), les autres catégories (verbe, adverbe, préposition) restent invariables (1b). » (p.392)

- (1) a un rouge-gorge, des rouges-gorges ; une bande dessinée, des bandes dessinées ; un procès-verbal, des procès-verbaux
- b une salle à manger, des salles à manger ; une arrière-boutique, des arrière-boutiques

Pour les noms composés formés de deux noms, le plus souvent les deux noms se mettent au pluriel (2a). Seul le premier nom se met au pluriel quand c'est lui qui

permet de décrire l'entité (un *timbre-poste* est un timbre), ou quand il détermine le genre de l'ensemble (2b).

- (2) a un charcutier-traiteur, des charcutiers-traiteurs ; un hôtel-restaurant, hôtels-restaurants ; une porte-fenêtre, des portes-fenêtres  
b un timbre-poste, des timbres-poste ; un cheval-vapeur, des chevaux-vapeur

Dans le même chapitre (section 5), Noailly (2021a), présente les constructions *nom+nom*, qui se distinguent des noms composés ou agglomérés car elles sont construites en syntaxe et chaque nom garde une certaine autonomie : ils peuvent être séparés par un modifieur (*un comportement (très) limite, un oral (plutôt) coton*), et chacun peut être coordonné : *une défense [gruyère et trop bulldozer]* (FR3 20 juin 2000, 20 h). Ces séquences sont productives, avec plusieurs types d'interprétation : le premier nom « indique le type d'entité désignée, et le second ajoute une propriété, comme un adjectif épithète (*une mesure phare*) », permet de l'identifier (*l'espèce chien*) ou décrit une entité en relation avec le premier nom (*un espace fumeurs*). Dans ce dernier cas, il « pourrait être introduit par une préposition (*le fichier clients* pour 'le fichier des clients', *un espace fumeurs* pour 'un espace pour les fumeurs' »).

Du point de vue syntaxique, le premier nom est la tête et le second nom une épithète en fonction *ajout* (Noailly 1990), et « il n'y a pas d'accord entre les deux noms » : *un fichier clients, une mesure phare, un gâteau maison*. Seul le premier nom se fléchit en nombre. Noailly (2021a) note néanmoins :

On rencontre parfois à l'écrit des cas d'accord du second nom : *standard, record, limite, éclair* (% des choix standards, % des prélèvements records, % des dates limites, % des déplacements éclairs). Ces accords ne sont jamais obligatoires et, quand ils sont possibles, ne s'entendent pas. On peut penser que les noms en question sont alors traités par les locuteurs comme des adjectifs. (p. 464)

La GGF explique donc la possibilité d'un accord pluriel, comme un changement de catégorie syntaxique (avec une variation éventuelle si certains noms sont devenus des adjectifs pour certains locuteurs et pas pour d'autres).

## 2. L'accord des adjectifs

Dans le domaine adjectival, l'accord des adjectifs de couleur, ou de *tout* devant adjectif, donne parfois des sueurs froides aux apprenants, et aux enseignants. La GGF explique le premier cas en proposant une règle simple : les adjectifs épithètes s'accordent, pas les noms épithètes, comme on l'a vu supra pour les séquences *nom+nom* (§1.2). Pour le second, elle propose de revoir la règle d'accord, pour être plus proche de la prononciation, suivant en cela Girard (1747) et Miller *et al.* (1997). Enfin, elle explique le choix entre accord syntaxique et sémantique pour l'accord en genre de l'adjectif avec un nom ou un pronom humain.

### 2.1. L'accord des adjectifs de couleur

L'accord des mots de couleur est considéré comme une difficulté de l'orthographe française, que la GGF explique en prenant en compte leur catégorie syntaxique : ce sont des adjectifs (*rouge, vert*), parfois dérivés de noms (*orange, rose*), ou bien des noms (*émeraude, noisette, or*).

En tant qu'adjectifs simples, ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils modifient (*un rosier blanc, une rose blanche, des rosiers blancs, des roses blanches*). En revanche, en tant que noms, ils ne s'accordent pas (voir §1.2 supra) : *des robes émeraude, des yeux noisette*. « Pour quelques autres adjectifs (*orange, marron*), l'usage est variable (3), ce qui reflète une catégorisation instable : ils sont perçus comme noms ou comme adjectifs, selon les locuteurs. »

(3) a Deux yeux marrons, incisifs, une chevelure grise rejetée en arrière [...] (Paysan, 1966)

b [...] des yeux marron, ardents et malicieux [...]. (Rheims, 1987)

Comme pour les séquences *nom+nom*, la GGF explique les différents cas, en donnant une explication syntaxique, mentionne la variation dans l'accord, en l'expliquant en termes de changement de catégorie en cours (certains noms sont devenus des adjectifs pour certains locuteurs et pas pour d'autres).

Au chapitre VI (section 2), Noailly (2021b) explique que les termes de couleur *rouge* ou *jaune* peuvent être modifiés par un nom d'objet concret (*rouge cerise*), par un nom propre (*rouge Titien*), ou par un adjectif de nuance (*rouge vif*). Ils sont alors invariables (4a) : on ne dit pas *\*des robes rouges vives* ou *\*vertes foncées*. La GGF les analyse comme des noms plutôt que comme des adjectifs, avec la paraphrase en *d'un + nom* (4b).

(4) a des robes [vert vif], des pulls [rouge cerise]

b des robes [d'un vert vif], des pulls [d'un rouge cerise]

La même invariabilité s'observe avec les adjectifs composés (*des robes bleu-vert* et non *\*bleues-vertes*), qui pourraient aussi être analysés comme des noms ('d'un bleu-vert').

Au chapitre XVI (section 5), Abeillé et Mouret (2021) présentent les adjectifs de couleur coordonnés, et notent qu'on distingue, selon l'accord, l'interprétation de *mélange* ('chacun est à la fois rouge et noir') (5a) et l'interprétation distributive ('les uns sont rouges, les autres sont noirs') (5b). Ils notent aussi que « la norme recommande aussi de garder invariables (masculin singulier) les adjectifs coordonnés avec une interprétation de mélange (5c), comme pour les adjectifs composés (*bleu-vert*), mais l'usage de l'accord peut être variable sur ce point (5d). » (p. 1804-5)

(5) a des drapeaux [rouge et noir]

b des drapeaux [rouges et noirs]

c une chatte [noir et blanc]

d [...] ils pouvaient voir la croix [noire et blanche] peinte sur son fuselage [...]. (Simon, 1989)

## 2.2. L'accord de tout + adjectif

La prise en compte de l'oral conduit à revoir la règle d'accord de *tout* devant adjectif. Au chapitre VI (section 3), Léard et Marengo (2021) notent que de rares adjectifs peuvent modifier un autre adjectif (*grand ouvert*, *bon dernier*), avec lequel ils s'accordent (*grande ouverte*, *bonne dernière*). Ceux qui ne s'accordent pas (*fin prêt*, *fin prête*) sont analysés comme des adverbes, puisque l'adverbe est défini comme une catégorie invariable.

L'accord conduit à catégoriser *tout* devant un adjectif (*tout petit*) comme un adjectif (*toute petite*), et non comme un adverbe, ce qu'il est devant un participe présent (*tout en chantant*) ou un adverbe (*tout récemment*). Il convient aussi de distinguer *tout* adjectif et *tout* pronom : ce dernier, prononcé /tus/ au masculin pluriel, peut être ajout au verbe et s'accorder avec le sujet (*Ils sont tous venus*). Dans ce cas, on aura :

- (6) a *Les couloirs sont tous [étroits]*. ('tous les couloirs sont étroits')  
 b *Les galeries sont toutes [étroites]*. ('toutes les galeries sont étroites')

*Tout* adjectif, en revanche, est ajout à l'adjectif et fait partie du syntagme adjectival (*Les couloirs sont [tout étroits]*), et n'a pas le même sens. Il indique « soit un degré élevé (*tout petit*), soit une extension maximale (*tout nu*). Le premier emploi est proche de *très* ('très petit', 'très simple') et le second de *totalemment* ou *entièrement* ('entièrement nu') » (p. 691). La GGF rappelle la « norme recommandée à l'écrit » : *tout* s'accorde en genre et en nombre devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un *h* dit aspiré (7a), mais pas s'il commence par une voyelle (7b), et reste invariable devant un adjectif masculin (7c).

- (7) a *une pièce [toute petite], des pièces [toutes petites]*  
 b *une galerie [tout étroite], des galeries [tout étroites]*  
 c *des enfants [tout petits], des couloirs [tout étroits]*

Comme le notent Miller *et al.* (1997), une telle règle d'accord est exceptionnelle en ce qu'elle s'applique différemment au féminin et au masculin, et en ce qu'elle s'appuie sur des traits phonologiques (avoir ou non une initiale vocalique). Elle contrevient au principe plus général de *phonologie-free syntax*, selon lequel la syntaxe peut être concernée par la manifestation de traits morphophonologiques (la flexion) mais pas par les règles phonologiques en tant que telles (un verbe ne peut sélectionner un complément qui commence par une voyelle ou qui ne compte que deux syllabes) : « in the grammar of a natural language, rules of syntax make no reference to phonology » (Miller *et al.* 1997 : 68).

L'arrêté Haby de 1976, à la suite de Leygues (1900) et Brunot (1905), généralise l'accord de *tout* devant un adjectif féminin quelle que soit son initiale (*une galerie toute petite*, *toute étroite*). Néanmoins, l'accord pluriel contrevient à la prononciation : au pluriel, on dit /tutɛtɛwat/ et non \*/tutɛtɛwat/ (*toutes étroites*), alors que la règle générale est de faire la liaison sur un marqueur de degré et un adjectif (*très\_étroit*). C'est pourquoi, en s'appuyant sur Girard (1747 : 398sq.) et Damourette et Pichon (1911-1952 vol. 7 : §2384 sq.), Miller *et al.* (1997) proposent une orthographe plus

simple et plus conforme à la prononciation : accorder *tout* avec l'adjectif en genre mais pas en nombre, quelle que soit l'initiale de l'adjectif, proposition reprise dans la GGF. En effet, à l'oral, il n'y a que deux formes : /tut/ devant un adjectif féminin (*toute petite*) et devant un adjectif masculin à initiale vocalique (*tout étroit*), et /tu/ devant un adjectif masculin à initial non vocalique au singulier (*tout petit*) comme au pluriel (*tout petits*). Il s'agit d'éviter les combinaisons \**tous étroits* et \**toutes étroites*, les formes avec liaison n'existant pas au pluriel (\**/tuzetɔwa/*, \**/tuzetɔwat/*). Si l'on accorde *tout* avec l'adjectif en genre mais pas en nombre, on aboutit à deux formes : *tout* au masculin et *toute* au féminin (puisque l'on ne fait pas la liaison), et ce quelle que soit l'initiale de l'adjectif.

- (8) a *un couloir tout petit, tout étroit*  
b *des couloirs tout petits, tout étroits*  
c *une galerie toute petite, toute étroite*  
d *des galeries toute petites, toute étroites*

Même si la GGF note que cette nouvelle orthographe « peut choquer nos habitudes », elle repose sur une règle plus simple (qui ne fait pas appel à l'initiale de l'adjectif) et conforme à la prononciation.

### 2.3. L'accord sémantique de l'adjectif

Au chapitre III (section 3), Abeillé et Van Peteghem (2021) expliquent que l'accord de l'adjectif attribut, avec le sujet ou le complément, peut être morphosyntaxique ou sémantique. « Dans le premier cas, on parle d'accord morphologique ou d'accord grammatical, dans le second cas d'accord sémantique ou *syllèpse*. » (p. 297)

Si le sujet, ou le complément, est un pronom de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> personne, seul l'accord sémantique s'applique. Avec *vous*, l'accord de l'adjectif suit le nombre et le genre social de l'interlocuteur (9a) (9b) (*Vous êtes beau. Vous êtes belle.*), à la différence de l'accord du verbe qui suit toujours l'accord morphosyntaxique (au pluriel : \**Vous es loyal*). Avec *je*, *nous*, il suit le genre social du locuteur : *Je suis content. Je suis contente. Nous sommes contentes. Nous sommes contents.*

- (9) a Vous êtes tous [fous] !  
b Vous êtes [loyal], mon cher.

Avec *on*, le verbe est toujours au singulier, mais l'attribut peut être au singulier ou au pluriel selon que *on* renvoie à une personne unique (10a) ou à une pluralité, interprétée comme 'nous' (*On est (tous) contents* !). Dans ce dernier cas, il suit l'accord sémantique, et s'accorde avec le genre social des locuteurs (10b), à la différence du verbe, qui suit l'accord morphosyntaxique, au singulier (\**On sommes contents*).

- (10) a Alors, on est [content] ?  
b [...] nous, on a été déposées sur une grève inconnue, on est [les seules survivantes]. (Rochefort, 1975)

Dans la même section, Abeillé et Van Peteghem (2021) expliquent qu'il en va de même de l'attribut du complément : « Avec les proformes *me*, *nous*, l'accord [de l'attribut] en genre se fait selon le genre social du locuteur : (11a) est prononcé par une femme, (11b) par un homme. De même, l'accord de l'attribut se fait avec le genre social de l'interlocuteur pour la proforme *te* : (11c) s'adresse à une femme. Avec le pronom *vous*, l'accord se fait selon le nombre et le genre du référent : en (11d), *vous* réfère à une seule interlocutrice (*vous* de politesse), alors qu'en (11e) il réfère à une pluralité d'interlocuteurs. » (p. 308)

- (11) a Tout le monde me trouve [belle].  
b Tout le monde me trouve [beau].  
c Tout le monde te trouve [belle].  
d Ils vous considèrent [comme loyale].  
e Ils vous considèrent [comme loyaux].

La plupart des exemples cités par la GGF (9b) (10b) (11) font entendre l'accord, mais la même règle s'applique quand il ne s'entend pas : *Vous semblez ravi, ravie, ravis, ravies*, selon le nombre et le genre social des interlocuteurs, ainsi que : *Je vous trouve ému, émue, émus, émuës*.

Si le sujet (ou le complément) est un nom qui renvoie à un humain et dont le genre grammatical ne correspond pas au genre social du référent (*sa Majesté* peut désigner un homme, un mannequin peut désigner une femme), l'accord peut se faire « selon le genre grammatical (12a) (12c), ou selon le genre social (12b) (12d) ». (p. 296)

- (12) a [À propos de photos de femmes] Surtout ne pas sourire, ce serait dommage de montrer que le mannequin est [heureux] ! (*projet-honorine.com*, 7 déc. 2014)  
b [À propos d'une femme] [...] le mannequin est [enceinte] depuis « moins de quatre mois ». (*ohmymag.com*, 16 avril 2009)  
c [À propos d'un souverain] Sa majesté est [généreuse]. (Cardinale 2009)  
d Et en plus sa majesté est [généreux]. (*fr.board.bigpoint.com* 4 juin 2011)

Il en va de même pour l'attribut du complément (13) (p. 308).

- (13) a Je sais Sa Majesté [bien généreuse].  
b [À propos d'un roi] Je sais Sa Majesté [bien généreux].  
c Je trouve ce mannequin [très élégant].  
d [À propos d'une femme] Je trouve ce mannequin [très élégante].

Au chapitre VI (section 4), Noailly (2021) explique que les deux possibilités d'accord existent aussi pour l'adjectif épithète, même s'il s'entend moins :

L'adjectif épithète s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il modifie. À côté de cet accord grammatical, on peut avoir un accord sémantique quand le genre du nom est différent du genre social de l'individu : *un mannequin très beau / très belle*, s'il s'agit d'une femme, *une sentinelle extrêmement*

*obséquieux* s'il s'agit d'un homme. Cet accord sémantique intervient plutôt si l'épithète est postnominale (p. 699)

Comme pour l'attribut, cet accord sémantique de l'épithète s'observe en particulier avec les pronoms : *moi seule* si c'est une femme qui parle, *moi seul* si c'est un homme, *nous toutes* si ce sont des femmes, *nous tous* si le groupe comporte des hommes. De même, l'accord en nombre se fait selon le nombre des interlocuteurs, au singulier avec le *vous* de politesse (*vous seul, vous seule*), au pluriel sinon (*vous tous, vous toutes*).

### 3. L'accord de proximité

Au chapitre XVI (section 5), Abeillé et Mouret (2021) notent qu'en cas de coordination de noms, l'accord peut se faire avec l'ensemble de la coordination (*vos nom et prénom*) ou avec un seul des noms, généralement le plus proche (*votre nom et prénom, le dimanche et jours fériés*).

Quand les noms coordonnés sont de genres différents, l'accord de proximité (au féminin) est controversé chez les grammairiens. Vaugelas (1647) préconisait « Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges. », contre Malherbe, au motif que le féminin est « beaucoup plus doux » et « parce que d'ordinaire on parle ainsi, qui est la raison décisive ».

Au XX<sup>e</sup> siècle, Grevisse et Goosse (2016), dans *Le Bon Usage*, recommandent l'accord au masculin mais observent « La règle générale n'est pas toujours respectée [...] ». La tradition grammaticale, qui correspond à un certain sentiment des usagers, estime choquant pour l'oreille que le nom féminin soit dans le voisinage immédiat de l'adjectif », avec cet exemple : *De nombreuses décisions et échanges avaient été reportés.* (*Le Monde* 1976)

Dans la *Grammaire méthodique du français*, Riegel *et al.* (2018) notent que « si les noms sont de genres différents, l'adjectif se met généralement au pluriel et au masculin » (p. 611) et condamnent « la multiplication des faux accords, souvent de pure proximité, qui contredisent les relations syntactico-sémantiques les plus élémentaires » (p. 898). Ils recommandent néanmoins « si la forme masculine de l'adjectif est phonétiquement différente de la forme féminine » de placer « le nom masculin directement à côté de l'adjectif : *une orthographe et un style parfaits*, plutôt que *un style et une orthographe parfaits* », sans donner d'explication. On peut observer qu'une telle sous-règle contrevient au principe de *Phonology free syntax* mentionné ci-dessus (§2.2).

La GGF tient compte de travaux empiriques récents qui montrent la vitalité de l'accord de proximité : dans les corpus, quand le nom le plus proche est féminin, l'accord se fait à 95 % au féminin pour le déterminant et l'adjectif épithète prénominal, et à 50 % pour l'adjectif postnominal en français contemporain (Abeillé *et al.* 2018 ; An et Abeillé 2021). En revanche, il a quasiment disparu pour l'adjectif attribut (Abeillé *et al.* 2022) :

(14) certaines branches et problèmes (Roubaud, 1997) ; les us et coutumes familiales (Yourcenar, 1974) ; les jours et semaines suivantes (Roubaud, 2000), les cousins et cousines nombreux (Garat, 1998)

Au chapitre XVI (section 5), Abeillé et Mouret (2021) notent que «l'accord se fait selon la norme au masculin, mais peut aussi se faire pour certains locuteurs avec le nom le plus proche» (p.1803), avec des exemples de sites officiels (15a) et d'ouvrages publiés (15b), et le signe % pour indiquer une variation possible entre locuteurs.

(15) a % les services du patrimoine des différentes villes et pays. (culture.gouv.fr 16 mai 2015)

b % De nombreuses travailleuses et travailleurs sociaux [...]. (Keller 2012)

Ils notent aussi « Le masculin est difficile, s'il est immédiatement suivi d'un nom féminin », avec des exemples qui font entendre la différence : on dit (et on écrit) % *certaines [régions et départements]* et non \**certain* [régions et départements]. Si l'on suit la règle ainsi explicitée, l'on devrait écrire *de meilleures raisons et arguments*, et non *de meilleurs raisons et arguments*.

Pour l'attribut, ils notent « Pour le genre, la norme recommande l'accord au masculin en cas de noms de genres différents (16a), mais certains accordent l'attribut avec le nom le plus proche (16b), en particulier avec *ou*, ou deux sujets pluriels après le verbe (16c), ou prônent une écriture inclusive (16d). » (p. 1804) L'accord de proximité de l'attribut est noté par le signe ! en (16) car il est minoritaire, et moins bien accepté que celui de l'épithète, noté par le signe % en (15) (An et Abeillé 2021).

(16) a [Le père et la mère] étaient inquiets.

b ! Bientôt [les hommes et les femmes] seront égales !  
(*lamaisondumanagement.com* 23 mars 2015)

c ! Nombreuses sont [les idées et les trucs qu'on imagine faire si on était invisible] [...]. (*facebook.com* 28 août 2015)

d Et alors je décide que [cet homme ou cette femme] sera mon ami(e). (*jean-claude-trutt.com*, 5 août 2017)

Ils notent aussi la possibilité de coordonner des déterminants de genres différents : « En cas de coordination de déterminants de genres [...] différents, on préfère généralement un nom homophone au masculin et au féminin (17a) [...]. Certains utilisent aussi l'accord dit *de proximité*, le nom s'accordant alors avec le déterminant le plus proche (17b). » (p. 1774)

(17) a C'est te dire qu'Héloïse aura du mal à retrouver [un ou une] partenaire à la hauteur [...]. (Monferrand, 1990)

b % [Le ou la] favorite pouvait s'asseoir à côté de lui sur un tabouret.  
(Cayrol 1983)

La GGF présente donc la coexistence de deux règles en cas de coordination de noms de genres différents, comme en latin (Johnson 2013) : accord de proximité pour le déterminant et l'épithète prénominale, accord au masculin pour l'attribut, et les deux possibilités pour le déterminant et l'épithète postnominale, même si certains usages peuvent s'en écarter.

#### 4. De la *Grande Grammaire du français* à la réforme de l'orthographe ?

La GGF ne prend pas parti pour une réforme de l'orthographe, mais par les données chiffrées qu'elle contient, elle pourrait servir d'appui pour certaines propositions (Arrivé 1993 ; Gruaz 2009).<sup>1</sup>

##### 4.1. Pluriel en *-x* ou en *-s* ?

Le marquage différent du pluriel pour les noms (en *-s*) et pour les verbes (en *-ent*) est une source fréquente de confusion à l'école, surtout s'il existe un nom de même forme (*Ils les forment* écrit *Ils les formes*) (Largy et al. 1996). Le marquage en *-x* du pluriel de certains noms, qui résulte à l'origine d'une erreur (le signe d'abréviation médiéval pour *-us* confondu avec un *-x*), est une source de difficultés supplémentaires.

Comme l'indique la GGF (Godard et Mélis 2021 : 391-392), si l'on consulte la base *lexique.org*, qui compte 17 751 noms simples, seuls 173 noms forment leur pluriel en ajoutant un *-x*, soit moins d'1 %, et seuls 70 suivent l'alternance *al/aux* (*journal/aux*) ou *ail/aux* (*travail/aux*).

Par ailleurs, les 1 752 noms qui ont un singulier et un pluriel orthographiquement identiques sont la plupart du temps en *-s* (*cas, fois, puits, sens, temps*).

ECRIT	ORAL	EXEMPLES	NOMBRE DE NOMS
pluriel = singulier + <i>s</i>	pluriel = singulier	<i>bal(s), chaise(s), clou(s), détail(s)</i>	15 215
pluriel = singulier + <i>x</i>	pluriel = singulier	<i>cadeau(x), cheveu(x), genou(x), tuyau(x)</i>	173
pluriel = singulier + <i>s</i>	pluriel ≠ singulier	<i>bœuf(s), œuf(s)</i>	2
pluriel = singulier	pluriel = singulier	<i>fil(s), nez</i>	1 142
pluriel = singulier	pluriel ≠ singulier	<i>os</i>	1
pluriel en <i>-aux</i> et singulier en <i>-al</i>	pluriel en /o/ et singulier en /al/	<i>cheval   aux, journal   aux</i>	64
pluriel en <i>-aux</i> et singulier en	pluriel en /o/ et singulier en	<i>travail   aux, vitrail   aux</i>	6

<sup>1</sup> Quatre de ses auteurs font partie du collectif publiant *Le français va très bien, merci* (2023), qui propose de « régulariser davantage l'orthographe en commençant par appliquer les *Rectifications* de 1990 » (p. 35), et qui applique l'invariabilité du participe passé avec *avoir* et l'accord de proximité : « Nous ne sommes pas tous et toutes égales face à l'orthographe. »

ECRIT	ORAL	EXEMPLES	NOMBRE DE NOMS
-ail	/aj/		
autres alternances	autres alternances	<i>œil / yeux, gentleman / gentlemen</i>	1 148

Tableau 1. Le pluriel des noms simples dans la base Lexique.org (GGF : 391)

Pour les noms en *-ou*, le *-s* est majoritaire (*bisous, clous*) et seuls sept noms sont en *-oux* (les fameux *bijou, caillou, chou, genou, hibou, joujou, pou*) ; pour les noms en *-au* ou *-eu*, le *-x* est majoritaire avec là encore des exceptions (*landaus, pneus*). Parfois deux formes existent (*lieus* pour le poisson et *lieux* pour l'endroit), et permettent de distinguer des homonymes : *feus* comme adjectif se distingue de *feux* comme nom. Mais ce rôle ne doit pas être surestimé : l'adjectif *pieux* (dévot), s'écrit au pluriel comme le nom *pieux* (poteau).

Ce type de données pourrait appuyer les projets de réformes (remplacer *-x* final par *-s*) proposés par Brunot (1905) et Gruaz (2009) notamment.

#### 4.2. Accord du participe passé avec l'objet ou invariabilité ?

L'accord du participe passé aux temps composés est sans doute un des cas sur lesquels les écoliers ont les résultats plus médiocres (Fayol et Pacton 2006 ; DEPP 2022). Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs projets de réforme demandent d'autoriser l'invariabilité avec *avoir* (Leygues 1900 ; Chervel 2006). Abeillé et Cappeau (2021) rappellent les différents cas (voir aussi ce numéro, l'article de Christian Surcouf et celui de Robert Martin).

Suivant en cela Abeillé et Godard (1996), ils expliquent l'accord avec l'objet, non pas en termes de position, comme les grammaires scolaires, mais en termes plus syntaxiques : le participe passé s'accorde avec un élément « interprété comme un complément direct du participe » mais qui « n'a pas la fonction *complément* à proprement parler » : c'est une proforme faible (préfixée à l'auxiliaire) (18a) ou un élément en fonction *extrait*, dans une construction interrogative (18b), relative, exclamative (18c), etc.

(18) a Je les ai écrites, ces lettres.

b Quelle lettre as-tu écrite ?

c Quelle chance tu as eue !

La simple antéposition ne suffit pas à déclencher l'accord, comme dans la topicalisation, qu'on peut analyser comme une dislocation, avec un pronom facultatif (implicite ou explicite) en position canonique, et un élément initial en fonction *périphérique* et non *extrait* (19) (p. 283).

(19) a La campagne, elle n'a jamais supporté (ça).

b La moto, j'ai toujours adoré (ça).

Ils notent aussi qu'un certain nombre de cas correspondant au complément direct (*en*, complément d'un verbe impersonnel) échappent à l'accord, selon la norme : *j'en ai écrit, des lettres ; les efforts qu'il a fallu*.

Ils observent enfin que cet accord est rarement audible : l'accord au pluriel ne s'entend pas, sauf liaison. Au féminin, avec *être*, seul *mourir* a une forme audible. Avec *avoir*, ou le réfléchi, seuls 80 participes ont un féminin audible, listés (Liste III-1, p. 285), et seule la moitié « sont vraiment utilisés, dont les plus fréquents sont *appris, assis, compris, dit, écrit, fait, inscrit, interdit, mis, offert, ouvert, permis, pris et produit*. » « C'est pourquoi certains militent pour autoriser le non-accord du participe passé avec *avoir*. » (p. 283)

En s'appuyant en particulier sur Audibert-Gibier (1992), Blanche-Benveniste (2006) et Branca-Rosof (2007), ils notent que « la marque orale de féminin est rarement produite aux temps composés, et la forme au masculin singulier, qui est la plus habituelle, tend à se généraliser. » (p. 285). Ainsi, à l'oral, l'accord avec *avoir* n'est pas toujours réalisé avec un complément direct pronominalisé ou relativisé (20), avec le signe ! puisqu'il s'agit d'exemples condamnés par la norme.

(20) a ! J'aime bien voir la mer en tempête et je l'ai pris mais sous des angles un peu originaux. (CRFP, PRI-NAN-001)

b ! Justement, la formation que j'avais fait est pas à cent pour cent informatique [...]. (CRFP, PRI-STR-001)

L'absence d'accord n'est pas forcément liée à un registre informel. [...] Il faut bien souvent que le locuteur se surveille pour que l'accord soit réalisé. [...] L'accord est réalisé avec le complément pronominalisé (*la, les*) (21a), plus souvent que dans la relative (20b). Dans les constructions interrogatives (21b) ou exclamatives (21c), l'accord est plus rare et peut parfois sembler artificiel. (p. 285-286)

(21) a [...] donc voir s'ils ont appris la leçon, s'ils l'ont comprise. (CRFP, PRI-PNO-004)

b Laquelle de ces maisons avez-vous construite ?

c Quelle idiotie ils ont dite !

L'accord du participe réfléchi est jugé complexe. L'arrêté de Leygues (1900) prônait son invariabilité, tandis que la Fédération Internationale des Professeurs de français (FIPF) et le Conseil International de la langue française (CILF) recommandent de l'accorder avec le sujet. La GGF note les trois cas : invariabilité (22a), accord avec le sujet (22b) (22c), accord avec l'objet (22d) (22e).

(22) a Les filles se sont écrit.

b Marie s'est lavée.

c Elle s'est évanouie.

d Quelle voiture s'est-il offerte ?

e Voici la voiture que Paul s'est offerte.

Elle explique aussi : « Quand *se* correspond au complément direct (22b), la plupart des grammaires considèrent que le participe s'accorde avec le sujet, [...]. Nous considérons qu'il s'accorde avec *se*, c'est-à-dire avec le complément direct, ce qui permet d'appliquer la même règle qu'avec *avoir*, et d'expliquer l'invariabilité de (22a). » (p. 284) Si l'on suit ce raisonnement, la réforme autorisant l'invariabilité du participe passé pourrait s'appliquer aussi à ces cas.

## Conclusion

La *Grande Grammaire du français* applique les *Rectifications* de 1990, qu'elle explique dans son *Introduction*. Elle mentionne plus de possibilités que d'autres ouvrages, comme l'accord de certains adjectifs de couleur (*orange, marron*) réputés invariables, ou l'accord de proximité au féminin devant le nom (*certaines villes et villages*), pour tenir compte de l'usage.

Elle explique la variation dans certains cas délicats comme l'accord du second nom dans les constructions *nom+ nom* (Noailly 1990) ou de l'adjectif de couleur mais en explique la raison : le nom est réanalysé comme un adjectif quand il s'accorde (*des robes roses*) mais reste un nom quand il ne s'accorde pas (*des robes prune, des ateliers coiffure*), avec des variations possibles selon les locuteurs.

Elle mentionne enfin certaines possibilités de réforme, comme celle de l'accord du participe passé avec *avoir*, ou celle de l'accord de *tout* devant adjectif. De par les données chiffrées qu'elle contient, par exemple la part relative des pluriels en -s et en -x, elle pourrait ainsi servir d'appui pour poursuivre la réforme de l'orthographe (Arrivé 1993 ; Catach 1989).

Anne Abeillé,  
Laboratoire de Linguistique formelle  
Université Paris Cité

## Références

- Abeillé Anne, An Aixiu et Shiraïshi Aoi (2018). « L'accord de proximité du déterminant en français », *Discours* 22. <https://doi.org/10.4000/discours.9542>
- Abeillé Anne et Cappeau Paul (2021). « L'accord du participe passé », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.) *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 280-285.
- Abeillé Anne et Godard Danièle (1996). « La complémentation des auxiliaires en français », *Langages* 122, pp. 32-61.
- Abeillé Anne et Godard Danièle (2012). « La question des données dans la *Grande Grammaire du français* », *Langue française* 176, pp. 48-68.
- Abeillé Anne et Godard Danièle (dir.). (2021). *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions.

- Abeillé Anne, Hu Yingqin et An Aixiu (2022). « L'accord de proximité en français : quelques considérations diachroniques », *Discours* 31 <https://doi.org/10.4000/discours.12363>
- Abeillé Anne et Mouret François (2021). « La coordination et l'accord », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp.1801-1805.
- Abeillé Anne et Van Peteghem Marleen (2021). « Les constructions verbales avec un attribut », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions. pp. 288-311
- An Aixiu et Abeillé Anne (2021). « Closest conjunct agreement with attributive adjectives », *Journal of French language studies* 32 : 3, pp. 273-300.
- Arrivé Michel (1993). *Réformer l'orthographe ?*, Paris, PUF.
- Audibert-Gibier Monique (1992). « Étude de l'accord du participe passé sur des corpus de français parlé », *Langage et société* 61, pp. 7-30.
- Blanche-Benveniste Claire (2006). « L'accord des participes passés en français parlé contemporain », GUILLOT Céline, HEIDEN Serge et PRÉVOST Sophie (dir.), *À la quête du sens. Études littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, ens Éditions, pp. 33-49.
- Branca-Rosoff Sonia (2007). « Les accords du participe passé en français : notes pour une recherche », ABECASSIS Michael, AYOSSO Laure et VIALLETON Élodie (éd.), *Le Français parlé du XXI<sup>e</sup> siècle : normes et variations*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-74.
- Brunot Ferdinand (1905). *La réforme de l'orthographe : Lettre ouverte au ministre de l'Instruction publique*, Paris, Armand Colin.
- Catach Nina (1989). *Les délires de l'orthographe, un psychodrame français*, Paris, Plon.
- Catach Nina (1999). « La bataille de l'orthographe aux alentours de 1900 », ANTOINE Gérald et MARTIN Robert (dir.), *Histoire de la langue française 1880-1914*, Editions du CNRS.
- Chervel André (2008). *L'orthographe en crise à l'école. Et si l'histoire montrait le chemin ?*, Paris, Retz.
- Damourette Jacques et Pichon Edouard (1911-1952). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, Collection des linguistes contemporains. (Republié aux Editions d'Artrey, Paris, 1968-1971.)
- Gruaz Claude (dir.) (2009). *Etudes pour une rationalisation de l'orthographe française : le -x final*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Fayol Michel et Pacton Sébastien (2006). « L'accord du participe passé, entre compétition de procédures et récupération en mémoire », *Langue Française* 151, pp. 59-73.
- Girard Gabriel (1747). *Les vrais principes de la langue française*, Paris, Le Breton. (Republié chez Droz, Genève, 1982.)
- Godard Danièle et Mélis Ludo (2021). « Le nombre des noms », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 391-397.
- Grevisse Maurice et Goosse André (2016). *Le bon usage*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur [16<sup>e</sup> éd.].
- Haby René (1976). *Arrêté du 28-12 1976 relatif aux tolérances grammaticales et orthographiques* [https://www.weblettres.net/guidetice/complements/arrete\\_1976.pdf](https://www.weblettres.net/guidetice/complements/arrete_1976.pdf)

- Johnson Cynthia A (2013). « Multiple antecedent agreement as semantic or syntactic agreement », *Ohio State University Working Papers in Linguistics* 60, pp 1-9.
- Largy Pierre, Fayol Michel et Lemaire Patrick (1996). « The homophone effect in written French: The case of verb-noun inflection errors », *Language and Cognitive Processes* 11, pp. 217-255.
- Léard Jean-Marcel et Marengo Sébastien (2021). « Les compléments de l'adjectif et les ajouts à l'adjectif », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles : Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 675–697.
- Legros Georges et Moreau Marie-Louise (2012). *Orthographe : Qui a peur de la réforme ?*, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Leygue Georges (1900). *Arrêté relatif à la simplification de l'enseignement de la syntaxe française*, 31 juillet 1900, Ministère de l'Instruction Publique, Paris.
- Linguistes atterrées (2023). *Le français va très bien, merci*, Tract 49, Paris, Gallimard.
- Miller Philip, Pullum Geoffrey et Zwicky Arnold (1997). « The Principle of Phonology-Free Syntax: Four Apparent Counter Examples in French », *Journal of Linguistics* 33, pp. 67-90.
- Gross Maurice (1974). « A Remark about Plural Agreement between Determiner and Noun », *Linguistic Inquiry* 5/4, pp. 620-622.
- Noailly Michèle (1990). *Le Substantif épithète*, Paris, PUF.
- Noailly Michèle (2021a). « Les constructions *nom+nom* », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 463-466.
- Noailly Michèle (2021b). « Les adjectifs de couleur », ABEILLE Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles : Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 667-669.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe et Rioul René (2018). *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF. (7<sup>e</sup> édition)

## Résumé

La *Grande Grammaire du français* présente des règles d'accord robustes, comme celle du déterminant et de l'adjectif épithète avec le nom. Elle explique certaines variantes (*des robes marron* ou *marrons*, *des dates limite* ou *limites*) comme des changements de catégorie (*marron* ou *limite* s'accorde en tant qu'adjectif mais pas en tant que nom). Elle explique aussi que plusieurs règles peuvent parfois coexister, par exemple pour l'accord en genre en cas de discordance entre genre grammatical et genre social (*un mannequin très beau* ou *% très belle*, s'il s'agit d'une femme) et en cas de coordination (*des chants et des danses bretons* ou *bretonnes*). La prise en compte de l'oral la conduit aussi à revoir la formulation de certaines règles, comme l'accord de *tout* devant un adjectif. Enfin, les informations chiffrées qu'elle fournit peuvent également nourrir des projets de réforme orthographique plus ambitieux, comme la régularisation des pluriels en *-s* (et non en *-x*) et l'invariabilité du participe passé conjugué avec *avoir*.

**Mots-clés :** accord, grammaire, oral, orthographe grammaticale, réforme de l'orthographe.